



# Mine d'infos

Avril 2010—Numéro 7

## LA NEIGE, LA NEIGE ET ENCORE LA NEIGE !!!

Bien que la rubrique des remerciements ait été volontairement supprimée de notre bulletin d'information, nous ne pouvons passer sous silence le dévouement et le professionnalisme dont a fait preuve notre « équipe technique ».

Un grand merci à Christian et à Pascal qui, inlassablement, sans compter les heures et les jours de repos ont apporté leur aide et soutien aux habitants de notre commune.

Cette année exceptionnelle de climat hivernal a été l'occasion de démontrer une fois de plus que l'équipe municipale peut compter sur tous les employés communaux, qui ont bravé le mauvais temps pour faire face à leurs missions respectives.

Soulignons aussi le courage et la détermination d'Annie Boutonnat et de Rik et Leene qui n'ont pas manqué un seul jour d'ouverture de leur commerce respectif.

## LE MOIS DU BUDGET

En cette période, nous sommes confrontés aux décisions budgétaires traduisant d'une part nos obligations et d'autre part nos projets pour cette deuxième année.

De ce fait cette édition trimestrielle sera consacrée à quelques exemples chiffrés et significatifs des finances communales.

**Salaires, charges et indemnités de personnel réelles pour l'année 2009 (déduite la somme de 15 793.74 € subvention de l'état pour le contrat d'accompagnement vers l'emploi) : 98 670 € \***

L'effectif est composé :

- d'un adjoint administratif effectuant 22 h par semaine au secrétariat, et assurant l'encadrement des petits mercredis (4 h par mois soit 555 € par an),
- d'un adjoint administratif effectuant 18 h par semaine à l'agence postale,
- d'un agent technique à temps complet au service technique,
- d'un contrat accompagnement vers l'emploi à temps complet au service technique,
- d'un agent technique effectuant 15 h par semaine dans les bâtiments communaux, et 16 h par semaine scolaire à la cantine,
- d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles effectuant 30 h, une semaine scolaire sur deux,
- de nos remplaçantes en cas de congés annuels ou de maladie de nos agents permanents.

\* Cette somme ne tient pas compte de l'indemnité de fonctionnement versée par La Poste à la commune d'un montant annuel de 12 481 € pour leur participation au fonctionnement de l'Agence Postale, et ne tient pas compte également des remboursements d'indemnités journalières versés pour les agents non titulaires et d'assurance pour les agents titulaires, en congé maladie.

**L'alimentation pour la cantine : 3 814 €**

A ce chiffre, s'ajoutent les frais de personnel et de bâtiment mais il ne faut pas oublier que la restauration scolaire est un service mis à la disposition des parents et n'a absolument pas vocation à être une source de revenus pour la commune.

En moyenne, 13 enfants sur les 14 scolarisés mangent quotidiennement à la cantine.

Le prix du ticket est de 2.15 € par repas depuis septembre (2 € auparavant) et 3.25 € pour les adultes (3 € auparavant). En 2009, ont été servis 1695 repas.

**Les subventions aux associations pour 2009 : 2 270 €**

Malgré une forte baisse des subventions allouées à la Commune, la commission des finances n'a pas souhaité en faire pâtir les associations. Rappelons que l'aide apportée à celles-ci peut être une aide humaine ou matérielle ponctuelle lors de manifestations particulières. De plus, l'entretien des bâtiments associatifs et des terrains n'est pas chiffré mais correspond à une aide communale conséquente ainsi que les avantages liés aux locations de salles ou services administratifs.

Merci aux associations, qui, au vu de leur bilan et de leurs projets, n'ont pas jugé nécessaire de solliciter de subvention financière.

**Recettes de la location de la salle polyvalente : 1 508 €**

**Dotations, attributions et participations diverses de l'Etat : 103 965 €**

**Impôts locaux : 91 680 €**

## BILAN 2009 ET BUDGET 2010 COMMUNE

### Fonctionnement :

DEPENSES	Prévisions 2009 et décisions modificatives	Réalisé 2009	Prévisions 2010
Charge à caractère général	65 570	57 769.66	66 650
Charge du personnel	114 540	114 463.74	124 540
Indemnités et subventions	47457	45 103.77	44 401
Intérêts des Emprunts	9 000	7 246.17	5 869
Autres (dont virement à la section d'in- vestissement)	45 838 (45 588)	56 656.27 (45 588)	53 934 (53 684)
<b>TOTAL</b>	<b>282 405</b>	<b>281 239.61</b>	<b>295 394</b>
<b>RECETTES</b>			<b>Prévisions 2010</b>
Produits des services, domaine et ventes diverses	16 930	18 986.86	16 940
Impôts et taxes	107 305	104 054.78	103 899
Dotations et participations	116 933	103 865.31	104 718
Autres (cessions, loyers) ( dont excédent année précé- dente)	41 237 (30 787)	64 687.29 (30 787)	69 837 (47 040)
<b>TOTAL</b>	<b>282 405</b>	<b>291 594.24</b>	<b>295 394</b>

### Investissement :

DEPENSES	Réalisé 2009	Prévisions 2010
	144 690.24	294 393
RECETTES	Réalisé 2009	Prévisions 2010
	151 880.03	294 393

### Travaux et achat prévus en 2010 :

Nous affichons une certaine satisfaction d'avoir pu réaliser quelques économies que nous injecterons dans différents projets détaillés ci-dessous.

- Réfection des voies communales : 189 000 € .

*Subvention du département : 16 926 €.*

- Amélioration de la sécurité routière au carrefour des Chauvets en convention avec le Département :  
21 109 € TTC

*Subvention sollicitée à l'Etat : 7 060 €*

- Réfection du pont des Champins : 15 440 € TTC.

- Installation d'un portique pour enfants à l'entrée du bourg vers le stade : 3 000 € TTC.

*Subvention de la réserve parlementaire de M. Guy CHAMBEFORT de 1 000 €.*

- Réfection des menuiseries de l'école et de la salle polyvalente : 7 870 € TTC.

*Subvention sollicitée de l'Etat : 1 974 €*

- Remboursement des emprunts : 23 900 €.

L'aménagement de la place de la Liberté et en particulier la suppression des barres entourant l'ancien terrain de tennis est prévue pour cette année. Des améliorations seront apportées également en maçonnerie et en isolation des bâtiments communaux grâce au savoir faire de nos deux conseillers municipaux anciens artisans et assistés des agents techniques. A titre d'exemple, les dessus de mur du cimetière ont été coulés cet hiver et seront installés dès que possible ; se terminera également l'isolation de la mairie et de la salle des fêtes ...

## PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Samedi 24 avril :** à 13 H 30, Petit Samedi, Mairie. Tennis, tennis de table, badminton.
- Mercredi 28 avril :** Agiroute organisé par le club des Aînés, ouvert à tous : remise à niveau du code de la route. Renseignements Au 04.70.55.71.92
- Samedi 1er mai :** à 12 H, Place de la Liberté, pique nique et concours de boules à la mêlée en intersociétaires.
- Mercredi 12 mai :** à 13 H 30, Petit Mercredi, Mairie : concours d'épouvantails (inscription en mairie)
- Samedi 8 mai :** à 11 H, cérémonie aux monuments aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.
- Jeudi 20 mai :** Challenge Henri Rollat du club des Aînés Ruraux.
- Dimanche 23 mai :** Fête du jeu de Gym Tonic pour enfants et adultes, cour de la salle des fêtes.
- Lundi 24 mai :** exposition du Foyer Rural et brocante des Ch'tits Minois. Emplacement gratuit. Infos en Mairie.
- Samedi 29 mai :** à 15 H, à la salle des Fêtes, AG du Collectif Interassociatif.  
à 13 H 30, Petit Samedi, Mairie, randonnée pédestre.
- Dimanche 30 mai :** A l'occasion de la fête des mères, Ludo Yoga offre à toutes les mamans du village un soin du visage. Réserver (de 9h à 11h30) au 04.70.99.61.13.
- Vendredi 4 juin :** à 20 H, Place de la Liberté, concours de boules nocturne en tête à tête en intersociétaires.
- Mercredi 9 juin :** à 13 H 30, Petit Mercredi, Mairie, marché de légumes bio provenant du petit jardin.
- Samedi 19 juin :** Festival Rock du Collectif Interassociatif.
- Samedi 26 juin :** à 13 H 30, Petit Samedi, Mairie, une nuit sous la tente.
- Samedi 3 juillet :** à 17 H, Place de la Liberté, concours de boules en semi-nocturne avec invité.
- Mardi 13 juillet :** à partir de 17 H 30 : animations pour enfants et plus grands par les Ch'tits Minois. A 19 H, salle des fêtes, repas du Collectif Interassociatif. A 22 H stade Maurice Levillain : feux d'artifice de la municipalité, suivi d'un bal à la salle des fêtes organisé par le Collectif Interassociatif.

Toutes les manifestations de l'année sont disponibles sur le site [www.donjonvallibre.com](http://www.donjonvallibre.com), commune de Montcombroux, rubrique agenda, ou sur papier à la Mairie, à l'agence postale et chez Annie.

**Géraldine DIAZ et Aurélien PILAETE s'installent sur notre commune à Arban. Qui sont-ils, que font-ils ? Et bien rendez-vous sur leurs sites et vous saurez tout. [siatochi.chiens-de-france.com](http://siatochi.chiens-de-france.com) et [the-breeding-winner.chiens-de-france.com](http://the-breeding-winner.chiens-de-france.com) Renseignements également en Mairie.**

### TRAVAUX

Avant d'effectuer des travaux à proximité de canalisations, il est nécessaire de se renseigner sur l'existence de celles-ci en Mairie, Vanessa vous aidera dans vos démarches : demande de renseignements aux divers exploitants (ERDF, France Télécom...) et établissement d'une déclaration d'intention de commencement de travaux à chaque exploitant de canalisation. Un plan des réseaux électriques est également consultable en Mairie.

### ECOLE

Le 2 février dernier, M. NEURY, inspecteur de l'éducation nationale, les parents d'élèves, les enseignants et les élus ont eu une discussion sur le fonctionnement du Regroupement Pédagogique intercommunal.

Ainsi, ont pu être redéfinis les droits et obligations de chacun des intervenants :

- les Enseignants sont responsables des enfants uniquement pendant le temps scolaire. Si les parents n'approuvent pas les méthodes employées, ils doivent en parler avec l'enseignant ou à défaut se rapprocher de M. NEURY.

En aucun cas, les élus ne sont compétents sur le fonctionnement de l'Education : ils peuvent simplement servir de liaison entre vous et les enseignants, si vos horaires ou vos affinités vous empêchent de les rencontrer.

Les Mairies sont responsables pendant le temps périscolaire : avant les cours, le temps du déjeuner. Si des problèmes ont lieu à ces périodes, les parents doivent se rapprocher du Maire de leur commune de résidence. Chaque Mairie gère ces périodes, le fonctionnement de son école et ses agents.

Le Maire de Montcombroux est organisateur de second plan des transports scolaires. Le transporteur (et non pas le chauffeur) est responsable du trajet en car. Le chauffeur n'a pas compétence pour faire régner l'ordre dans le car. Toutefois, aucune inquiétude à avoir, suite à cette réunion et aux remarques des parents, les Maires ont rencontré le Directeur, responsable des transports scolaires du Département. Celui-ci et ses collègues nous ont assuré, après avoir effectué divers contrôles, que non seulement le chauffeur respectait les consignes de sécurité mais que les enfants étaient tous attachés et sages durant le voyage.

En aucun cas, les enseignants ou tout autre personne n'ont compétence dans ces domaines, ils peuvent simplement servir de liaison entre vous et les Maires si vos horaires ou vos affinités vous empêchent de les rencontrer.

Les enseignants et les élus obéissent, dans l'exercice de leurs fonctions, à une réglementation bien précise. N'hésitez pas à les contacter, ils se tiennent à votre disposition, dans le cadre de leur compétence, pour vous en expliquer les modalités et n'ayant pas connaissance de toutes les données, il est utile qu'ils puissent entendre le point de vue des parents.

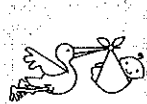
Enfin, il faut bien avoir à l'esprit que c'est grâce à une collaboration étroite entre chacun des intervenants que nos enfants bénéficieront d'une éducation harmonieuse et que survivra notre RPI. A ce jour, 26 élèves sont scolarisés au RPI, 11 enfants de Montcombroux et 4 de Bert sont scolarisés au Donjon...(!)

### LOCATIONS

Un logement type F3 (300 €) et un autre type F4 (329 €) sont à louer auprès d'Allier Habitat.  
Dossier disponible en Mairie.  
Des logements privés sont également à louer. Vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat de Mairie.

*Les épaves automobiles seront ramassées sur la commune le 5 mai et le 17 novembre. Inscription obligatoire en Mairie.*

Bienvenue à Maxence MERET né  
le 15 décembre 2009 et



à Tobias  
VIELLARD né le 11  
février 2010

### REOM ET TRI SELECTIF

Peut-on faire augmenter la redevance des ordures ménagères ? Oui  
Peut-on faire baisser la redevance des ordures ménagères ? Non  
Peut-on stabiliser la redevance des ordures ménagères ? C'est possible :  
Si tous les usagers effectuent le tri convenablement, mais pas en se disant :  
« je paie trop cher, ce n'est pas utile de trier ».  
En effet, le camion benne des ordures ménagères est pesé en arrivant au point  
d'enfouissement. Si l'on met le verre à enfouir, cela fait un certain poids sup-  
plémentaire tandis que s'il est mis dans son conteneur, il est recyclé et en  
plus il est racheté à la communauté de communes.

Quant aux emballages plastiques, boîtes, métal, cartons, ils sont également recyclés et évitent, eux aussi, le volume dans les  
bacs verts.

Maintenant, à nos responsabilités : bon courage à tous et on trie....

### LE GOLF

L'étude d'impact déposée début décembre à la Préfecture a été jugée irrecevable par l'Etat en raison de disconcordan-  
ces avec la loi sur l'eau...

Montcombroux Golf doit proposer un nouveau dossier revu et corrigé. Après renseignements pris par le député de notre  
circonscription, les prescriptions ne sont pas importantes mais risquent encore de retarder le début des travaux.

On peut se demander si tout le monde a bien conscience de l'importance et de l'impact régional de ce projet sur notre  
territoire !

Les petits loups des petits mercredis vont devenir jardiniers et horticulteurs le temps d'une saison.

Alors, si vous avez des plants, des graines, de légumes ou de fleurs dont vous ne savez que faire, soyez assurés qu'ils les  
accepteront avec plaisir. Et vous pourrez d'ici quelques mois admirer leur travail derrière la cantine.

**Les beaux jours reviennent alors si on faisait un tennis : prix pour deux personnes : 3 € l'heure  
Clé à retirer à l'épicerie chez Annie et si vous voulez jouer pendant les jours de fermeture, penser à réserver.**

### **CET ESPACE VOUS APPARTIENT.**

**IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE  
VOTRE AVIS EST IMPORTANT.**

**VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU  
SECRÉTARIAT.**

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.**

*Idées, remarques, suggestions :* .....

**Heures d'ouverture de la Mairie :** du lundi au vendredi sauf le mercredi : de 9 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 16 H 15.

**Permanence des élus :** le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous.

**Heures d'ouverture de l'Agence Postale :** du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et le samedi de 10 H 30 à 12 H.

**Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon :** lundi de 13 H 30 à 17 H 30, le mercredi de 8 H 30 à 12 H et le samedi de  
8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30.

Le dépôt de Montcombroux reste ouvert le jeudi toute la journée et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer au secrétariat). Merci de respecter les  
consignes.

Mairie : 04.70.99.61.13

Claire TOGNON : 06.27.95.50.47

Alain SAYET : 04.70.99.61.27

La Poste : 04.70.99.61.10

Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05

Thierry CATHALA : 04.70.99.64.34

Directeur de Publication : C. TOGNON / Responsable de la rédaction : A. MENDEZ / Pas de dépôt légal

Tirage à 220 exemplaires. IPNS